

## MON FILS DE 13ANS CONSOMMES DU CANABIS

---

Par Profil supprimé Postée le 15/02/2018 12:52

Bonjour je suis perdu. Le week end passer j ai trouver des cigarette et du cannabis dans la chambre deon fils de 13ans. Je ne sais pas comment gerer dois je le punir? Si oui le punir de quoi ? Depuis on en parle regulierement sur les consequence que tout ca pourrai avoir sur sa vie mais j ai l impression qu il prend pas au serieux ce qu il a fait

---

### Mise en ligne le 16/02/2018

Bonjour

Nous comprenons votre désarroi suite à la découverte de la consommation de cannabis de votre fils. Vous dites en parler avec lui et c'est effectivement un élément important pour parvenir à gérer cette situation, une ouverture de dialogue permet d'éviter le déni et la dissimulation et par conséquent d'observer une vigilance.

Cependant il n'y a pas de consommation sans risques et nous vous rejoignons sur l'importance d'aborder avec lui les conséquences qu'elle pourrait avoir sur sa vie, les effets recherchés comme les effets secondaires varient d'une personne à l'autre, du contexte dans lequel elle consomme, de la fréquence, des attentes qu'elle a du produit et de l'usage qu'elle en fait. D'où l'importance du dialogue afin de veiller à son état moral, ses besoins, ses attentes dans le cadre de sa vie affective, sociale, familiale,...et ainsi comprendre pourquoi il consomme ce produit, et reperer par exemple si cette consommation cache un mal-être.

Concernant le décalage que vous ressentez entre vos inquiétudes et les siennes, on peut penser qu'elles sont liées à représentation que vous avez l'un et l'autre du cannabis et de l'usage qui en est fait. Là encore lui demander ce que lui apporte le cannabis peut vous donner des pistes pour connaître ses besoins.

A la question de la punition, il n'y a pas de réponse générique, c'est une position parentale individuelle qui peut être prise en fonction de la relation que vous entretenez avec votre fils, de la confiance établie entre vous, de votre position éducative, de ce que vous espérez de cette punition, de la nature des conséquences, positives ou négatives, constructives ou contre productives, pour lui comme pour vous.

Si vous souhaitez être aidée dans cette réflexion, il est utile de savoir qu'il existe différents dispositifs d'aide à l'entourage, d'accompagnement parental, en lien avec les consommations de drogue. Nous vous joignons plusieurs liens ci-dessous, les uns vous permettrons de trouver quelques éléments de réponse supplémentaire à votre questionnement, les autres vous orientant vers les lieux adaptés pour être soutenu et aidé.

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous joindre de façon anonyme et gratuite tous les jours de 8h à 2h au 0800 23 13 13 ou par chat via notre site de 14h à minuit.

Bien cordialement

---

### POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

---

#### CSAPA LA STATION DE L'APLEAT-ACEP

10 Bis Boulevard Rocheplatte  
45000 ORLEANS

Tél : 02 38 42 22 01

Site web : [www.apleat-acep.com](http://www.apleat-acep.com)

Permanence téléphonique : Permanences téléphoniques de 14h à 18h du lundi au vendredi. Mercredi 10-13h et 14-18h.

Accueil du public : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h à 18h. Mercredi de 10-13 et 14-18h. Consultations parents sur rendez-vous le mardi de 17h30 à 19h

COVID -19 : Mise à jour JANVIER 2022: le pass vaccinal n'est pas exigé

Voir la fiche détaillée

#### MAISON DES ADOLESCENTS DU LOIRET

22 rue Alsace Lorraine  
45000 ORLEANS

Tél : 02 34 28 35 08

**Site web : [www.maisondesados45.fr](http://www.maisondesados45.fr)**

**Accueil du public : Lundi, mardi, mercredi de 13h à 18h et vendredi de 14h à 18h.**

**Service mobile : Une équipe mobile quadrille le département à la rencontre des jeunes habitant en zone rurale et ne pouvant pas se déplacer sur les Maisons des Adolescents (visites devant le domicile possibles). Joindre le 06 72 87 69 60 pour les prises de contact .**

**Fermeture annuelle : Service fermé les 3 premières semaines d'Août.**

**COVID -19 : Contact de Mars 2022 COVID 19 : Masque obligatoire. Présence de purificateurs d'air à filtres HEPA dans les locaux. Aucun pass ni autre document n'est demandé aux usagers**

Voir la fiche détaillée

**En savoir plus :**

- Fiche sur le cannabis
- J'ai découvert que mon enfant se drogue